

DONNANT
DONNANT

VŒUX

MUSÉE ROMAIN
DE NYON
3 OCTOBRE 2015
AU 28 MARS 2016

ET DONNS

AUX DIEUX



EN GAULE
ROMAINE

Dossier de presse 30 septembre 2015

Donnant donnant. Vœux et dons aux dieux en Gaule romaine // Musée romain de Nyon

L'EXPOSITION

Donnant donnant. Vœux et dons aux dieux en Gaule romaine

Musée romain de Nyon
du 3 octobre 2015 au 28 mars 2016

Désir d'enfant, souci de santé, besoin d'argent, recherche de succès : le Musée romain de Nyon expose des témoignages archéologiques étonnants qui dévoilent la quête de sécurité, de santé et de prospérité que les hommes et les femmes de l'Antiquité, livrés aux aléas de la vie, confient à leurs divinités. Rituels et objets d'offrande sont présentés dans la nouvelle exposition temporaire « Donnant donnant. Vœux et dons aux dieux en Gaule romaine » du 3 octobre 2015 au 28 mars 2016, réalisée en coproduction avec le Musée archéologique de Dijon (France) et grâce à la collaboration d'une trentaine de musées et institutions françaises et suisses qui ont accordé des prêts généreux.

Les religions antiques : l'embaras du choix

Les religions de l'Antiquité connaissent une multitude de dieux et déesses, et le polythéisme romain n'exclut pas les divinités des autres. Ainsi, après la conquête des Gaules, la plupart des dieux indigènes continuent à être vénérés. Un système religieux ouvert, où les divinités d'origines diverses peuvent cohabiter, se met en place. Au foisonnement de dieux correspond une multitude de lieux de culte, où se pratiquent des rituels qui varient selon les divinités vénérées, les communautés et les traditions locales.

Donner pour avoir reçu : le vœu comme contrat

L'exposition du Musée romain de Nyon montre la place prépondérante qu'occupent les rituels d'offrande dans les religions antiques. Ils permettent aux hommes et aux dieux d'entrer en contact. Les dons se déclinent en animaux sacrifiés, aliments, monnaies, objets de la vie quotidienne ou mobilier pour orner ou équiper les sanctuaires. En bronze, en bois, en terre cuite ou en pierre, les objets miniaturisés et les figurines ou plaquettes représentant des parties du corps humain ont, pour leur part, été créés spécialement pour être offerts aux dieux.

Une grande partie des dons déposés dans les lieux de culte sont ce qu'on appelle couramment des « ex-voto » (de *votum*, vœu en latin). Ils viennent clore un processus initié par un vœu : en implorant la divinité, on lui fait la promesse d'une offrande si le vœu est exaucé. Il s'agit d'une sorte de « contrat » passé entre les hommes et les dieux, notamment face à la maladie, l'accident ou la stérilité. Dans ce sens, les ex-voto anatomiques font foison : on trouve des pieds, des mains, des bustes, des poumons ou encore des yeux sur tôle de bronze qui constituent une offrande très commune en Gaule romaine.

Et aujourd'hui ?

Les ex-voto n'ont pas cessé d'exister avec le polythéisme antique dans lequel ils étaient omniprésents. Si la logique même du vœu a changé, on retrouve, du Moyen-Âge à l'époque contemporaine, exactement les mêmes catégories d'offrandes. Les « corps en morceaux » par exemple continuent à témoigner d'une demande de guérison atemporelle et universelle, de Fatima à la Madonna di Pompei, du Mexique à la Grèce. Alors que la question de la place des religions dans nos sociétés contemporaines se pose en pleine actualité, interroger les pratiques anciennes est souvent éclairant.

L'AGENDA

Vernissage

Vendredi 2 octobre 2015, 18h30

En présence d'une représentation des autorités des villes de Nyon et de Dijon.

Vacances à la romaine

Du 20 au 23 octobre 2015, 14h

Ateliers ludiques pour les enfants de 7 à 12 ans (animés par Marie-Claire Jahiel, médiatrice culturelle).

« De quoi en faire un plat ! » : mardi 20 octobre 2015 à 14h

« Les bonnes cachettes de Marcus » : mercredi 21 octobre 2015 à 14h

« S'initier à la mosaïque » : jeudi 22 octobre 2015 à 14h

« Faites un vœu ! » : vendredi 23 octobre 2015 à 14h

Sur inscription, CHF 16.- par enfant et par atelier, durée 2h.

Visite commentée

26 novembre 2015 et 17 mars 2016,
18h30

Par Véronique Rey-Vodoz, Conservatrice du Musée romain de Nyon, suivie d'un apéritif convivial.

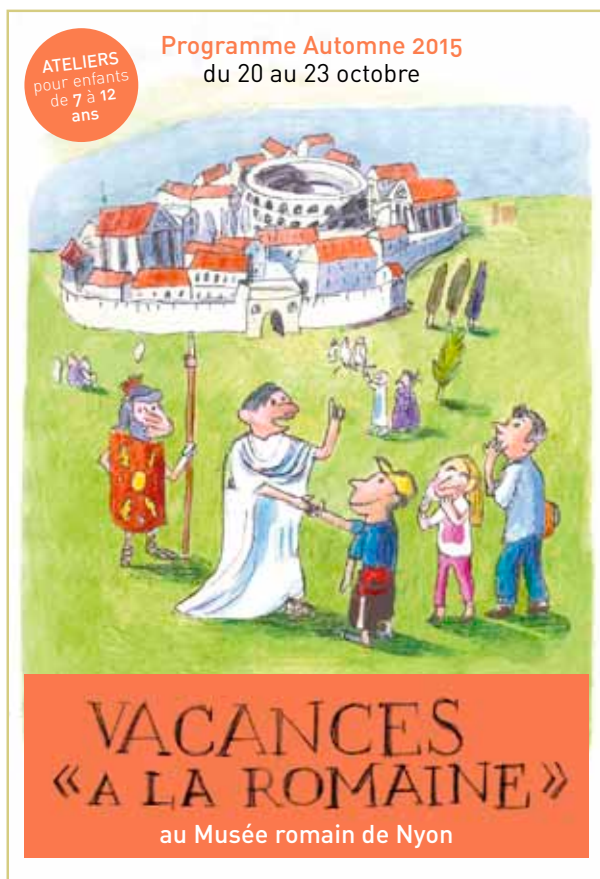
Entrée libre, durée 1h.

A vos souhaits!

2 décembre 2015 et 9 mars 2016, 14h

Atelier pour les enfants de 7 à 12 ans, suivi d'un goûter.

Sur inscription, gratuit, durée 2h.



LES IMAGES

Pour obtenir les illustrations, prière d'envoyer un courriel à musee.romain@nyon.ch ou culture@nyon.ch

Bébé emmailloté en pierre

Musée archéologique de Dijon



Coquille en argent avec inscription

Photo GRADE, Dijon



Pied en pierre

Musée archéologique de Dijon



Poumons en bois

Musée archéologique de Dijon



Main en pierre

Musée archéologique de Dijon



Masque en bronze

Musée archéologique de Dijon



Ex-voto représentant des yeux

Musée archéologique de Dijon



Honorer, banqueter, prier, donner

Les rituels qui se déroulaient dans les sanctuaires de la Gaule romaine étaient nombreux et divers. Chaque lieu de culte avait son calendrier de cérémonies et de fêtes, ainsi que ses pratiques rituelles particulières. Celles-ci, souvent réglementées par des lois spécifiques, variaient selon les divinités vénérées, les traditions locales, le type de culte ou les communautés qui géraient le sanctuaire.

Le sacrifice ou l'offrande universelle

L'acte central des religions antiques est le sacrifice. Il s'agit d'un rituel d'offrande, qui peut être sanglant ou non sanglant, par lequel hommes et dieux entrent en contact et qui définit clairement les rapports qu'ils entretiennent les uns avec les autres. Aussi s'agit-il du don par excellence, qui laisse très peu de traces une fois qu'il a été accompli et que cendres et ossements ont été évacués.

Il y a des sacrifices périodiques, prescrits par le calendrier. Il y a aussi des sacrifices qui répondent à un vœu. Même si les offrandes auxquelles on pense d'habitude sont des objets que l'on conserve, il ne faut pas oublier que le rite « ex voto » de loin le plus fréquent est le sacrifice. On s'acquitte d'une promesse conditionnelle qu'on a faite à une divinité en immolant une bête, en faisant une libation, en offrant des gâteaux, etc. L'applique en bronze de Lousonna-Vidy (Suisse) montre le point culminant du sacrifice, rarement représenté : l'immolation. L'immolation ce n'est pas, au sens où nous l'entendons aujourd'hui, la mise à mort. C'est le moment qui précède celle-ci, où le sacrifiant qui officie tête couverte d'un pan de sa toge, selon le rite romain, verse un peu de vin sur le front de la victime après l'avoir saupoudrée de farine salée (de *mola salsa*, d'où *im-molatio*) et passe son couteau de sa tête à sa queue. La mise à mort proprement dite intervient ensuite.

Le sacrifice constitue aussi l'élément de base de rituels plus complexes : fêtes, processions ; et bien sûr, sauf exception, il précède un banquet sacrificiel. Dans le sacrifice en effet, seule la « part divine » (les entrailles notamment) est offerte aux dieux. Le reste peut être consommé par les participants au rituel. De plus, une partie des bêtes mises à mort est donnée au sanctuaire et constitue un appoint de ressources. C'est ainsi que la célèbre loi sacrée du temple de Furfo en Italie, qui date de 58 av. J.-C., précise que « si quelqu'un fait [...] un sacrifice à Jupiter Liber ou au Génie de Jupiter, les peaux et les cuirs deviennent propriété du sanctuaire ».

La diversité des offrandes

Si les offrandes alimentaires (et plus généralement celles des produits de la terre) sont omniprésentes dans le rite, bien d'autres dons sont faits aux dieux. On peut leur offrir une somme d'argent, ou du métal précieux dont on spécifie la valeur. On peut leur offrir aussi toutes sortes d'objets qui seront conservés dans le sanctuaire. Certains servent à compléter l'équipement du lieu de culte et à l'ornier (autels, mobilier...). D'autres, fabriqués pour être utilisés par les hommes, ont été déposés dans le lieu de culte plus ou moins longtemps après, entamant ainsi une « deuxième vie » : bijoux, vêtements, armes, vaisselle, etc. D'autres encore ont été exclusivement conçus pour être exposés dans le sanctuaire, tels les tableaux votifs, rarement conservés, les objets miniaturisés (vaisselle, armes, hachettes) ou les ex-voto anatomiques. D'autres enfin étaient donnés pour équiper un lieu de culte ou d'autres locaux : la plaquette de bronze de Martigny (Suisse) était sans doute fixée à un dispositif de tirage au sort dans un collège – un équipement très spécifique, donné par un certain Graeculio.

Il faut distinguer aussi les dons selon leur source de financement : certains ont été faits avec de l'argent public ou celui d'une association, d'autres résultent de la générosité « gratuite » d'un donateur individuel. Pour ce dernier, le don permet en réalité une exhibition de libéralité qui attire l'attention sur lui. D'autres enfin sont « dus » parce qu'ils résultent d'une promesse faite antérieurement à la divinité, au moment d'un vœu (*votum*). Ceux-là seuls sont des ex-voto à proprement parler. Les formules utilisées par les donateurs, conservées sur des inscriptions, témoignent de ces différents cas de figure.

Le vœu comme contrat Une grande partie des dons déposés dans les sanctuaires sont ce qu'on appelle couramment des *ex-voto*. Le nom, introduit en français au XVII^e siècle, vient de l'expression latine *ex voto suscepto* (« d'après un vœu souscrit »), une formule bien attestée dans l'épigraphie impériale. Le formulaire votif par excellence, répété sur des milliers d'inscriptions, est toutefois différent : *votum solvit libens merito* (« il s'est acquitté de son vœu de bon cœur, comme de juste »), en abrégé *VSLM*. Ces formules impliquent que l'offrande est déposée dans le sanctuaire à la fin d'un processus au début duquel un vœu avait été formulé. On demande quelque chose à la divinité et, en même temps, on lui fait une promesse conditionnelle. Si le vœu est exaucé, on exécute sa promesse. Sinon, le vœu est annulé, et ce devait être fréquent. Sur les tombes, on indiquait souvent que la mort était survenue *contra votum* (« en dépit du vœu »).

Tout commence par la « souscription du vœu » (*nuncupatio voti*) : c'est la promesse conditionnelle par laquelle on s'engage à offrir telle chose à la divinité si l'on est exaucé. Il s'agit donc d'une sorte de contrat. Comme tel, il pouvait être écrit, au futur (comme dans les graffiti de Châteauneuf, incisés sur l'enduit peint des parois du temple), peut-être même dans des tablettes scellées grâce à des boîtes à sceaux, selon une hypothèse récente. Une fois exaucé, on est « condamné » à s'acquitter de son vœu (on dit qu'on est *damnatus voti*).

On est assez peu informé sur les circonstances de cet « acquittement » du vœu (*solutio voti*), sinon qu'il devait souvent prendre place dans les fêtes annuelles du sanctuaire et se confondre pratiquement, dans le cas de vœux périodiques, avec la souscription d'un nouveau vœu.

Les occasions du vœu Les vœux peuvent être souscrits à toutes sortes d'occasions, mais avant tout pour la « sauvegarde » de l'individu, pour le maintien de son bon état général. C'est ce qu'on appelle les *vota pro salute*. *Salus* a ici un sens beaucoup plus général que la bonne santé physique. La « sauvegarde » est aussi celle des biens, du rang social, etc. On peut souscrire un vœu pour soi-même ou pour les membres de sa famille, comme par exemple, aux Sources de la Seine (Bourgogne), un grand-père pour le « salut » de son petit-fils. Mais on souscrit aussi très souvent des vœux pour le « salut » de la famille impériale, par loyauté dynastique en quelque sorte.

Les vœux « pour la santé » (*pro valetudine*) sont souscrits face à la maladie ou l'accident. Les *ex-voto* anatomiques qui représentent des membres, des organes externes ou internes, disent bien cette omniprésence de la préoccupation pour le corps vulnérable – le corps humain bien sûr, mais parfois aussi celui des animaux domestiques, comme le pied de bœuf d'Halatte (Picardie). Très courants dans le monde méditerranéen, ce type d'*ex-voto* était fabriqué en terre cuite en Italie, à l'époque républicaine (surtout au III^e s. av. J.-C.). Inexistants en Gaule préromaine, ils apparaissent après la conquête, réalisés en bois, en tôle de bronze et en pierre, avec les mêmes conventions de représentation des « corps en morceaux ».

En même temps que les *ex-voto* anatomiques, on trouve des représentations d'enfants emmaillotés. Sans doute ont-ils été offerts par des parents désirant s'acquitter d'une large gamme de vœux : pour avoir un enfant ; pour une grossesse sans problème et un accouchement facile ; enfin et surtout pour la survie du nourrisson dans une société où la mortalité infantile était très élevée.

Les vœux pour l'heureuse issue d'un voyage sont dits « pour l'aller et le retour » (*pro ita et reditu*). Les cols alpins du Petit et du Grand Saint-Bernard, lieux de passage obligés entre l'Italie et la Gaule, en ont livré plusieurs mentions.

Donner pour avoir reçu

L'offrande accompagne l'acquiescement du vœu, et non sa souscription, comme on le dit parfois. Sans doute, dans bien des cas, les ex-voto modestes venaient-ils en appoint d'un don plus important – sacrifice d'un animal, somme d'argent – par lequel on se déliait de sa dette envers les dieux. Inversement, les ex-voto en métal précieux possédaient une valeur intrinsèque telle qu'ils constituaient sûrement l'offrande principale du dédicant. Ils étaient soigneusement conservés dans les trésors des temples. Parfois, au contraire, le donateur s'excuse de n'avoir pu dépenser davantage : ainsi Gaius Iulius Rufus auprès de Jupiter Poeninus de ce que son intention soit « plus grande que sa bourse ».

Quoi qu'il en soit, les ex-voto, fastueux ou modestes, étaient faits pour être exposés dans le sanctuaire souvent en série. Leur accumulation même constituait un signe tangible de la puissance divine, à laquelle tant de gens s'adressaient et qui en exauçait tant. Les plaquettes de tôle de bronze, percées de trous de suspension, étaient clouées aux murs ou aux poutres. Au sanctuaire d'Apollon Moritasgus à Alésia (Bourgogne), on en a retrouvé plus de trois cents. La majorité représentait des yeux, accumulés contre le mur du fond d'un portique : ils devaient initialement y être placardés ensemble.

Les yeux sur tôle de bronze sont l'offrande la plus commune en Gaule romaine. On débat encore sur leur signification exacte : guérison de maladies des yeux ? Représentations du dévot, ou de la divinité, en quelque sorte résumés par leur regard ? Du moins est-il sûr qu'ils étaient faits pour être affichés, comme d'ailleurs les autres parties du corps représentées sur feuille de bronze qui portent, elles aussi, des trous de suspension.

Plusieurs siècles plus tôt, à Athènes, les inventaires du temple d'Asklépios précisaient l'endroit exact dans le sanctuaire où étaient cloués les ex-voto anatomiques de métal (dont une majorité d'yeux). L'effet produit devait être sans doute comparable.

Ex-voto, encore et toujours : de VSLM à VFGA...

Les ex-voto n'ont pas cessé d'exister avec le polythéisme antique dans lequel ils étaient omniprésents. Si le sacrifice animal a disparu, si l'on a proscrit des églises certains ex-voto anatomiques jugés indécents (les sexes masculins et féminins), on retrouve, du Moyen-Âge à l'époque contemporaine, exactement les mêmes catégories d'offrandes : des bâtiments, pour les donateurs les plus riches ; d'innombrables tableaux votifs, catégorie qui existait déjà dans l'Antiquité mais qui n'est plus connue que par des textes ; et les « corps en morceaux » qui, de Fatima à la Madonna di Pompei, du Mexique à la Grèce, continuent à témoigner d'une demande de guérison qui est universelle.

Rien alors n'a-t-il changé ? Il serait faux de le penser. D'abord, l'histoire longue des ex-voto est faite de hiatus et de ruptures, autant que de continuités. Ensuite et surtout, c'est la logique même du vœu qui s'est modifiée. À l'obligation contractuelle du *votum* romain se substituent d'autres manières de croire au surnaturel de l'intervention divine. Le terme de « grâce », qui renvoie à un concept important de la théologie chrétienne, fait son apparition. A la formule du vœu romain VSLM, *votum soluit libens merito* (« il s'est acquitté de son vœu de bon cœur, comme de juste »), se substituent d'autres formules, dont la plus emblématique s'abrège par les quatre lettres VFGA, *votum fecit, gratiam accepit* (« il a fait un vœu, il a reçu la grâce »).

INFORMATIONS PRATIQUES

Exposition Donnant donnant. Vœux et dons aux dieux en Gaule romaine
du 3 octobre 2015 au 28 mars 2016
Une exposition réalisée en coproduction avec le Musée archéologique de Dijon (où elle sera présentée dès fin avril 2016)

Vernissage Vendredi 2 octobre 2015 à 18h30

Comité scientifique Olivier de Cazanove, Professeur à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, Paris
Jacques Meissonnier, Conservateur du patrimoine honoraire au SRA de Bourgogne, Dijon
Dominique Montigny, Conservatrice en chef au Musée archéologique de Dijon
Laurent Popovitch, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne, Dijon
Michel Aberson, Maître d'enseignement et de recherche à l'Université de Lausanne
Véronique Rey-Vodoz, Conservatrice du Musée romain de Nyon
Assisté par:
Frédérique Bouvard, Attachée de conservation, Musée archéologique de Dijon
Izmini Farassopoulos, Assistante, Musée romain de Nyon

Réalisation Frédéric Beauclair, scénographe, Paris
Fabien Lhôte et Valentin Bello, Atelier de décoration du Service de la Culture, Nyon

Adresse Rue Maupertuis 9
1260 Nyon
Suisse
T. + 41 (0) 22 361 75 91
F. + 41 (0) 22 361 98 33
musee.romain@nyon.ch
www.mrn.ch
www.nyon.ch

Horaires d'ouverture D'avril à octobre : du mardi au dimanche de 10h à 17h
De novembre à mars : du mardi au dimanche de 14h à 17h
Fermé les lundis sauf jours fériés

Tarifs Plein tarif: CHF 8.-
Tarif réduit: CHF 6.-
Enfants jusqu'à 16 ans: gratuit
ENTRÉE GRATUITE CHAQUE PREMIER DIMANCHE DU MOIS, ainsi que les 1, 2 et 3 janvier 2016

Contacts **Olivier Mayor**, Municipal en charge de la Culture:
olivier.mayor@nyon.ch, +41 (0)79 340 24 07
Monique Voélin, Cheffe du Service de la culture:
monique.voelin@nyon.ch, +41 (0)22 363 83 60
Véronique Rey-Vodoz, Conservatrice du Musée romain de Nyon:
veronique.rey-vodoz@nyon.ch, +41 (0)79 339 60 39

